



RAPPORT DE LA CONFERENCE D'EXPERTS CHARGEE D'ETUDIER LA POSSIBILITE
DE DECELER LES VIOLATIONS D'UN ACCORD EVENTUEL SUR LA SUSPENSION DES
ESSAIS NUCLEAIRES

Note du Secrétaire général

Comme suite aux demandes des Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint aux membres du Conseil de sécurité, pour leur information, le rapport de la conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires^{1/}.

^{1/} Ce rapport est communiqué aux membres de l'Assemblée générale sous la cote A/3897.

LETTRE DU 28 AOUT 1958 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT PAR INTERIM DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

Le 28 août 1958

Conformément à l'accord réalisé entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique au cours d'un échange de notes qui a eu lieu en avril, mai et juin 1958, une conférence d'experts des deux parties s'est tenue à Genève du 1er juillet au 21 août 1958 pour étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires. A l'issue de ses travaux, la conférence d'experts a adopté un rapport que les participants à la conférence ont soumis à leurs gouvernements respectifs. Les Gouvernements de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique étaient convenus, dans leur échange de notes, de tenir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au courant des travaux de la conférence d'experts par l'intermédiaire du Secrétaire général. En conséquence, d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le "Rapport de la conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires" et de vous prier de bien vouloir le faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale comme document de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant permanent par intérim
de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation
des Nations Unies :

Signé : G. ARKADIEV

LETTRE DU 28 AOUT 1958 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT
PERMANENT ADJOINT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le 28 août 1958

Conformément à l'accord réalisé entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au cours d'un échange de notes qui a eu lieu en avril, mai et juin 1958, une conférence d'experts des deux parties s'est tenue à Genève du 1er juillet au 21 août 1958 pour étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires.

A l'issue de ses travaux, la conférence d'experts a adopté un rapport que les participants à la conférence ont soumis à leurs gouvernements respectifs. Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques étaient convenus, dans leur échange de notes, de tenir le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale au courant des travaux de la conférence d'experts par l'intermédiaire du Secrétaire général. En conséquence, d'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le "Rapport de la conférence d'experts chargée d'étudier la possibilité de déceler les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais nucléaires" et de vous prier de bien vouloir le faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale comme document de l'Organisation des Nations Unies.

Le représentant permanent adjoint des
Etats-Unis d'Amérique auprès de
l'Organisation des Nations Unies :

Signé : James J. WADSWORTH